

Revue de presse

Chine - Environnement

Septembre-Octobre 2017

Qualité de l'air : la Chine à la peine, à contre-sens des objectifs fixes

Par latribune.fr | 05/10/2017

Pékin a-t-il visé trop haut ? La Chine devrait éprouver des difficultés cette année à atteindre ses objectifs en matière de lutte contre la pollution, a admis le ministre chargé de la protection de l'environnement. La Chine s'est engagée à réduire de plus de 15% la concentration moyenne de particules fines dans l'atmosphère au cours de l'hiver prochain dans 28 villes du nord du pays.

"Nous éprouvons de grandes difficultés à atteindre les objectifs annuels de qualité de l'air", a déclaré le ministre, Li Ganjie, lors d'une tournée effectuée cette semaine dans les provinces du Hebei, de Shanxi, Shandong et Henan.

Dans la région de Pékin-Tanjin-Hebei, qui englobe la capitale chinoise et ses environs, la qualité de l'air s'est aggravée dans 13 villes en août d'une année sur l'autre et la concentration de particules fines a augmenté de 5,4%.

Des chiffres du ministère montrent que pour les 328 plus grandes villes de Chine, la qualité de l'air s'est détériorée durant les six premiers mois de l'année.

La Chine en est à sa quatrième année de "guerre contre la pollution", pour en finir avec les dégâts occasionnés par des décennies de croissance économique sans entraves, source d'une importante pollution.

Pollution : la Chine bloque la construction de grands projets industriels

latribune.fr, par Anaïs Cherif | 21/09/2017

Trêve hivernale pour les chantiers chinois. Les grands projets industriels s'appêtent à être bloqués dans les régions les plus polluées du pays - comme à Pékin, a rapporté mercredi l'agence de presse Chine nouvelle. L'interdiction s'étend du 15 novembre au 15 mars. La construction de routes et de systèmes hydrauliques, ainsi que la démolition de logements, seront ainsi suspendus dans la majeure partie de la capitale pendant l'hiver, précise The Independant. En revanche, certains "grands projets de subsistance", comme les chemins de fer,

les aéroports et les logements abordables, pourront obtenir des dérogations auprès des autorités chinoises.

Pour décider du sort des constructions, Pékin va instaurer un nouveau système d'alerte à la pollution, qui ira des zones les plus épargnées - "zones vertes, pas d'alerte" aux plus touchées (zones "rouges"), où l'environnement et les ressources naturelles sont fortement dégradées ou surexploitées. "Pour les zones en alerte rouge, les autorités de l'Etat bloqueront toute autorisation aux projets concernés", écrit Chine nouvelle, citant un document du gouvernement central. Les entreprises qui ne respecteront pas l'interdiction pourront se voir infliger "des amendes, des restrictions de production et des fermetures", poursuit l'agence.

En décembre, un pic de pollution recouvrant près d'un dixième de la surface de la Chine a paralysé le pays : fermeture des aéroports, des écoles, des autoroutes.... Environ 460 millions de personnes auraient été touchées. Les chinois perdent entre 3 à 7 ans d'espérance de vie selon les régions, d'après une étude publiée en juillet dernier par l'Académie nationale des sciences des États-Unis. Une pollution qui a aussi un coût.

Selon les derniers chiffres de l'OCDE, publiés en 2014, le coût de la pollution en Chine s'élevait à 1.400 milliards de dollars en 2010. Cela représente le coût économique annuel des décès causés par la pollution de l'air ambiant. Il a augmenté de 90% en Chine entre 2005 et 2010 - contre une hausse de 10% pour les pays de l'OCDE sur la même période.

Toujours selon l'OCDE, le nombre de décès dû à la pollution atmosphérique a augmenté de 5% en Chine entre 2005 et 2010, pour s'établir à 1,3 million de décès. En utilisant le modèle de l'OMS pour convertir les niveaux de pollution en taux de mortalité, une étude publiée en février 2016 par l'université californienne de Berkeley estimait à 1,6 million de décès par an - soit 4.000 morts par jour, attribués à la pollution de l'air ambiant en Chine.

Treizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

mediaterre.org, par Florent Breuil, 05/10/2017

La treizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (COP 13 de la Convention) s'est tenue à Ordos, Mongolie intérieure, Chine, du 6 au 16 septembre 2017. Près de 1 200 participants ont pris part à cette réunion de dix jours qui a adopté 37 décisions portant, notamment sur les points de l'ordre du jour liés à la désertification, à la dégradation des sols et à la sécheresse, à la neutralité de la dégradation des terres (NDT) et à l'alignement des objectifs de la Convention et des programmes d'action des partis sur les Objectifs du développement durable des Nations Unies (ODD).

Au cours du segment de haut niveau, tenu les 11 et 12 septembre, les tables rondes ministérielles ont abordé les thèmes de la «Dégradation des terres: un défi pour le développement, la prospérité et la paix»; «La sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière: l'alerte précoce et au-delà» et «la neutralité de la dégradation des terres: «passer des objectifs à l'action ... qu'est-ce que cela prendra?» Le segment de haut niveau a englobé également des dialogues avec des représentants d'organisations de la société civile (OSC), de gouvernements locaux et du secteur privé.

Examen de passage réussi pour le projet de pacte mondial pour l'environnement

Le texte, porté par la France et soutenu par la Chine, vise à définir les principaux droits environnementaux. Il va faire l'objet de négociations tendues entre les pays de l'ONU.

LE MONDE | 20.09.2017 à 11h09 | Par Marie Bourreau (New York, Nations unies, correspondante) et Simon Roger

La réunion de haut niveau sur le pacte mondial pour le droit de l'environnement, qui s'est déroulée mardi 19 septembre en marge de la 72^e Assemblée générale de l'ONU, devait permettre au président français, Emmanuel Macron, de prendre la température sur le projet. Une salle comble, la présence du ministre des affaires étrangères chinois, Wang Yi, les interventions des représentants de l'Inde, du Mexique, des îles Fidji – qui présideront la prochaine conférence sur le climat, la COP, en novembre – et de nombreux chefs d'Etats du continent africain l'ont convaincu de lancer officiellement ce chantier, en vue « d'une adoption au plus tard à l'horizon 2020 ».

Quatre-vingts experts internationaux, réunis par le Club des juristes et l'ex-président de la COP21 Laurent Fabius, aujourd'hui à la tête du Conseil constitutionnel, ont travaillé sur ce document d'une trentaine d'articles qui reprend les grands principes édictés dans les déclarations, les protocoles et les conventions relatives aux enjeux environnementaux. S'il est endossé par les Nations unies, ce pacte juridiquement contraignant constituera, selon Laurent Fabius, présent à New York, « une troisième génération de pactes fondamentaux » après les deux pactes internationaux adoptés par l'ONU en 1966. L'un est relatif aux droits civils et politiques, l'autre concerne les droits économiques, sociaux et culturels.

Depuis plus de trente ans, les juristes spécialistes du droit de l'environnement appellent à simplifier et synthétiser ces corpus de textes sans valeur juridique obligatoire. « Tous ces efforts conjoints méritent l'adoption d'un cadre unique universel », a insisté Emmanuel Macron, qui avait promis, fin juin, lors de la cérémonie de lancement du pacte à Paris, de la porter à la rentrée devant l'ONU.

« Bataille pacifique »

Dans un clin d'œil appuyé au discours belliqueux du président Donald Trump, quelques heures auparavant, à la tribune des Nations unies, le chef de l'Etat a invité ses pairs à « se mettre en ordre de bataille, mais une bataille pacifique ». Le sommet du 19 septembre « doit être le début d'une œuvre utile », a-t-il précisé. D'ici quelques semaines, l'Assemblée générale devrait voter une résolution courte et procédurale qui prévoit la mise en place d'un groupe de travail intergouvernemental. Ce groupe sera chargé de négocier avec les 193 Etats membres de l'ONU le contenu du texte final.

« Ce résultat est inespéré », commente une source élyséenne, qui rappelle que le « pacte n'a été formellement endossé par M. Macron que le 24 juin ». Près de trois mois plus tard, l'avenir « de cette magnifique base de travail » se joue désormais à New York. Mais la diplomatie française ne se fait pas d'illusions. Les négociations seront âpres et la date de 2020 sera difficile à tenir.

Pour autant, « c'est le bon moment d'enclencher le processus, assure Manuel Pulgar-Vidal, qui présida aux destinées de la COP20, en 2014, à Lima. Au moment où la planète est confrontée plus que jamais au défi du changement climatique, de la perte de biodiversité, de l'accès aux ressources en eau, nous avons besoin de clarté en matière de droit de l'environnement ». Pour l'expert péruvien, le pacte mondial pour l'environnement pourrait compléter l'architecture bâtie à partir de l'accord de Paris contre le réchauffement climatique, qui devrait également prendre ses pleins effets en 2020.

« Il y a un consensus mondial qui se développe », s'est félicité, mardi, le tout nouveau président de l'Assemblée générale, Miroslav Lajcak. Le diplomate slovaque a assuré à Emmanuel Macron qu'il ferait de ce pacte mondial « sa priorité absolue si les Etats membres [lui] donnent mandat ». Une vingtaine de chefs d'Etat ou de gouvernement ont souhaité participer au sommet du 19 septembre.

Le Gabonais Ali Bongo, qui préside le comité des chefs d'Etat et de gouvernements africains sur les changements climatiques, a offert le blanc-seing de son continent à cette initiative. « Nous ne pouvons que souscrire au principe d'universalité de ce pacte. Ensemble, nous sauverons ou détruirons notre bien commun, la terre », a -t-il expliqué. La Chine, plus gros émetteur de gaz à effet de serre de la planète, avait dépêché pour l'occasion son ministre des affaires étrangères. Pékin « se félicite de cette initiative (...) et veut participer aux efforts de gouvernance mondiale », a indiqué M. Wang.

« C'est un signal très fort : il faut désormais compter avec la Chine, se réjouit un diplomate. Elle va occuper l'espace que les Américains laissent vacant. » Depuis l'annonce du retrait américain de l'accord de Paris, le 1er juin, Pékin n'a eu de cesse de confirmer sa volonté de respecter ses engagements de réduction de ses émissions. Elle s'affirme comme un leader de la diplomatie du climat. Trois jours avant la session de l'Assemblée générale, la Chine s'est par exemple associée au Canada et à l'Union européenne pour rappeler aux ministres de l'environnement, réunis à Montréal, l'importance de mettre en œuvre l'accord de Paris.

« Faire sans les Américains »

Washington, en revanche, s'est contenté d'envoyer un simple expert au sommet du pacte mondial. « Il faudra faire sans les Américains, qui n'ont jamais ratifié un traité sur l'environnement », note sans surprise un fonctionnaire. Le texte nourrit par ailleurs les critiques de certains juristes, comme l'Américaine Susan Biniaz, qui, dans une longue note publiée par la Columbia Law School, en août, s'interroge sur le bien-fondé de vouloir « unifier » le droit face à la diversité des questions environnementales. Unifier ne signifie pas uniformiser, rétorquent les artisans du projet, qui cherchent surtout à harmoniser les principes fondamentaux du droit international de l'environnement pour en permettre une lecture plus cohérente.

Le projet de pacte mondial va désormais devoir affronter le cadre multilatéral, avec le risque de voir les exigences réduites à peau de chagrin pour obtenir le consensus le plus large des Etats membres. « C'est un risque » abonde Yann Aguila, avocat au barreau de Paris, qui a coordonné le projet au côté de M. Fabius. « Mais ces grands principes contenus dans le pacte ne fixent pas d'objectifs chiffrés. Il s'agit de renforcer les cadres juridiques nationaux pour avoir des lois plus protectrices de l'environnement. »

Cette nuit en Asie : La Chine est-elle en train de perdre son combat contre la pollution ?

06/10/2017 Par Frédéric Schaeffer, Les echos

Le ministre chinois chargé de la protection de l'environnement vient d'admettre que les objectifs que le pays s'était fixés pour cette année ne devraient pas être atteints.

«Le ciel bleu n'est pas un luxe», avait lancé le Premier ministre Li Keqiang en mars dernier, promettant d'améliorer la qualité atmosphérique. La Chine a beau en être à sa quatrième année de «guerre contre la pollution», celle-ci est encore loin d'être gagnée. Li Ganjie, le ministre chargé de la protection de l'environnement, vient d'admettre que les objectifs que le pays s'était fixés pour cette année ne devraient pas être atteints.

La Chine s'est engagée à réduire de plus de 15% la concentration moyenne de particules fines dans l'atmosphère au cours de l'hiver prochain dans 28 villes du nord du pays. Mais «nous éprouvons de grandes difficultés à atteindre les objectifs annuels de qualité de l'air», a concédé le ministre lors d'une tournée effectuée ces derniers jours dans les provinces du Hebei, de Shanxi, Shandong et Henan.

Pas d'amélioration au premier semestre

Dans la région de Pékin-Tanjin-Hebei, qui englobe la capitale chinoise et ses environs, la qualité de l'air s'est même aggravée dans 13 villes en août d'une année sur l'autre et la concentration de particules fines a augmenté de 5,4%.

Pékin s'est engagé à lutter contre le recours au charbon, contre les émissions automobiles et à investir dans les énergies vertes tout en sanctionnant les pollueurs. Mais ces mesures n'ont pas eu d'effet au premier semestre. Des chiffres du ministère montrent que pour les 328 plus grandes villes de Chine, la qualité de l'air s'est détériorée durant les six premiers mois de l'année.

Des normes plus ou moins respectées

En décembre dernier, une vague de pollution particulièrement aigüe avait suscité la colère des habitants du nord de la Chine. Des centaines de vols avaient été annulés, la circulation automobile avait été limitée et des écoles et usines avaient temporairement fermées.

Afin d'éviter un tel scénario en 2017, les autorités chinoises ont décidé de prendre de nouvelles mesures. À compter du 15 novembre prochain et jusqu'au 15 mars, certains projets jugés particulièrement polluants pourront être suspendus, comme la construction et la démolition de routes, de bâtiments et de structures hydrauliques.

Reste encore à savoir si toutes ces mesures seront correctement appliquées. Pékin a les plus grandes difficultés à faire appliquer les normes en matière de pollution. Lors d'une inspection au printemps dernier, une équipe du ministère de l'Environnement avait constaté que 69% des 1.335 entreprises visitées ne respectaient pas les normes.

Beijing launches campaign targeting pollution-related crime

Xinhua | 06/10/2017

SHIJIAZHUANG - North China's Hebei Province has launched a six-month campaign targeting pollution-related crime in order to improve the environment during the coming winter, according to the provincial public security department. The campaign will run from Oct 1 to March 31 and targets crime such as illegal disposal of dangerous waste, small polluting factories and fabrication of monitoring data by companies with emissions.

Illegal disposal of dangerous waste is the most common environmental crime, accounting for more than 70 percent of environment-related criminal cases in the province, according to Hebei Public Security Department.

Inspections will be carried out by the provincial public security and environmental protection departments as well as provincial higher people's court and procuratorate.

Hebei police have handled 719 pollution-related criminal cases and arrested 1,287 suspects so far this year.

By the end of September, more than 11,000 people had been punished this year for poor implementation of measures controlling air pollution, including 220 leading officials, according to the provincial environmental protection department.

According to a work plan issued in August, the head or Party chief of a county will be held responsible if the county lags behind in terms of air quality improvement.

"We have a zero tolerance policy towards manipulating monitoring data," said Li Zhengfang with the department. The Party chief will be held responsible if three cases of monitoring data fabrication are reported in the county, Li said.

The province, home to several of China's top 10 most polluted cities, set up an environmental police squad in 2013 and later an environmental protection courtroom within the provincial higher people's court.

China leading in green energy growth

Par ANGUS McNEICE | China Daily | 05/10/2017

China accounted for more than 40 percent of capacity growth in global renewable energy in 2016, which was a record year for worldwide clean energy additions, according to a new study.

The International Energy Agency, a Paris-based policy advisory organization also known as the IEA, found that renewables accounted for almost two-thirds of new power capacity last year. For the first time, solar additions rose faster than any other fuel, including coal.

Last year, new solar capacity around the world grew by 50 percent, reaching more than 74 gigawatts, with China accounting for almost half of that expansion. China is also the world market leader in hydropower, bioenergy for electricity and heat, and electric vehicles.

Fatih Birol, executive director of the IEA, estimates that renewable capacity will grow by about 1,000 GW — or half the current global capacity in coal power — by 2022.

"What we are witnessing is the birth of a new era in solar photovoltaics (panels)," Birol said. "We expect that solar photovoltaic capacity growth will be higher than any other renewable technology through 2022."

In its report, the IEA labeled China as the world's "undisputed renewable growth leader", driven by concerns about air pollution and capacity targets that were outlined in the country's 13th Five-Year Plan(2016-20).

The IEA report said China represents half of global solar photovoltaic demand, and Chinese companies manufacture around 60 percent of the world's panels.

The IEA states that, due to the size of the market, policy developments in China will have global implications for solar energy demand, supply, and prices.

The report identified the growing cost of renewable subsidies and grid integration in China as potential barriers to further growth, and noted that China's renewable energy policies are being modified in order to address these challenges.

China is moving away from its feed-in-tariff program to a quota system with green certificates. The IEA states that these new policies, together with power market reform, new transmission lines, and the expansion of distributed generation, are expected to speed up the deployment of solar energy.

Under an accelerated case -where government policy lifts barriers to growth—IEA analysis finds that global renewable capacity growth led by China could be boosted by another 30 percent, totaling an extra 1,150 GW by 2022.

Globally, falling auction prices for wind and solar projects have contributed to the rise in new renewable energy capacity.

Last month, the United Kingdom government held a wind farm auction at which two companies agreed to build facilities for 57.50 pounds (\$76) per megawatt hour. The price is half what new wind farms were built for just two years ago, and means off shore wind power will be cheaper than nuclear energy in the UK for the first time.

Researchers from the UK and China recently announced five new projects to develop the "next generation" of technology in wind and wave power.

The UK's Natural Environment Research Council and the Engineering and Physical Sciences Research Council have pledged 4 million pounds in funding during the next three years for the projects, which will also receive funding from the National Natural Science Foundation of China.

New environment tax will hit businesses in China hard, say experts

South China Morning Post- 03/10/2017

Businesses in China are being urged to prepare themselves for a new environmental tax that could hit many of them hard when it comes into effect at the start of next year.

China will abandon its current system under which polluters are charged locally in favour of the nationwide environmental protection levy – designed to reduce air, soil and water contamination – from January 1.

The new regime will see firms that cause pollution taxed under a uniform set of national rules rather than the fees being collected at the local level.

For instance, polluters nationwide will face a levy of between 1.2 yuan (18 US cents) and 12 yuan for every 0.95 kilogram of nitrogen oxide or sulphur dioxide they release.

Kenneth Leung, EY Greater China’s indirect tax leader, said the “fee to tax” shift could cost some large state-owned businesses in the chemicals and energy sector 40 per cent to 300 per cent more than they were paying under the previous system.

“Many businesses appear to be underprepared to cope with the new taxation and are lagging behind in adapting their operational procedures to factor in the impact from it,” Leung said.

He urged businesses to carry out detailed assessments of the financial and operational impacts of the new levy as well as ways to enhance procedures and technologies aimed at reducing pollutants.

“If the new tax doesn’t lead to changes in business behaviour, damage to the environment could continue and could end up being beyond remedy,” he said. “The impact could be more significant than tax revenue to the government, or profits or loss to businesses.”

The Ministry of Finance, State Administration of Taxation and Ministry of Environmental Protection in mid-August this year issued a joint edict on the implementation of the environmental protection tax, after a public consultation exercise.

Replacing the “pollution discharge fee” regime that has been enforced since 1982, the new system will have more teeth due to more stringent and specific implementation details, which helped plugged some loopholes in the old system.

For example, small to medium-sized privately-owned businesses will for the first time be clearly included as targets for the tax.

The tax specifically exempts mobile emission sources such as emissions from vehicles and vessels. Carbon dioxide emission is also exempted from the tax.

It also provides incentives for polluters to reduce emissions, by cutting the tax levy on emitters by 25 to 50 per cent if their volumes are 30 to 50 per cent lower than the limits.

“The levy bases are reduced to daily or hourly emission concentration, and calculation bases are refined to the emission volume of each discharge unit,” said a GF Securities research report.

“This is aimed at preventing tax payers from evading levies by deploying tricks such as diluting emission or concentrating emission [in certain operating units].”

Polluters are also encouraged to install their own automated emission monitoring equipment as their readings are admissible as data for tax calculation.

Otherwise, readings from regulators’ equipment will be used for tax calculation.

Hu Yijian, a professor at Shanghai University of Finance and Economics, said the “fee-to-tax” shift could make the system more efficient, with collection carried out in a more transparent and structured way.

The new tax reflects Beijing’s determination to minimise damage to the environment caused by industrial development, he said.

An earlier official study estimated the tax could bring in 50 billion yuan a year, about three times the total raised from the fees collected from 280,000 companies in 2015.

Between 2003 and 2015, China collected 211.6 billion yuan in pollutant fees, Xinhua has reported previously.

China’s stricter measures on energy saving and environmental protection this year have already had an impact on the industrial sector by shoring up the prices of cement, aluminium and coal.

Gao Ting, head of China strategy at UBS Securities, said if demand was softer than expected in the upcoming peak season, both commodity prices and related stock prices could fall in response.